

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020**

 Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BUGAUD – MME DELLABLANCHE – MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MERCIER - MME NALLET – MM. PENON - PRADEL – VERNE -
 Membres associés présents : MME BUTILLON – MM. DUCLOS-COLAS –PIDOU – MME PREVALET – M. VIALLO

1. RAPPEL DES PRINCIPES

L'exécution du budget est du ressort :

- du Président qui est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- du Trésorier chargé du paiement des dépenses, du recouvrement des recettes, de la tenue de la comptabilité de la Chambre,
- de la Commission des Marchés chargée d'examiner les marchés de travaux et de fournitures dont le montant est supérieur au seuil retenu pour l'application des marchés publics,
- de la Commission des Finances chargée d'émettre un avis sur les comptes et sur les projets de délibérations ayant une incidence budgétaire.

En outre, depuis la réforme comptable, les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.

2. EXECUTION DU BUDGET

2.1. Opérations de fonctionnement

2.1.1/ Charges

Nous avons prévu au budget rectificatif pour l'exercice 2020 un total de charges de 5 233 623 €. En partie sous l'effet de la dématérialisation des actions du fait du contexte sanitaire et compte tenu de 3 postes non pourvus, les charges réelles se sont élevées à 4 831 118 € selon le détail suivant :

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Achats marchandises	33 019 €	8 500 €	13 638 €
Indemnités	-	-	684 €
Charges sociales	7 629 €	-	5 450 €
Achats et charges externes (1)	4 422 842 €	4 604 310 €	4 141 284 €
Impôts et taxes	92 942 €	98 387 €	93 772 €
Dotation amortis. et provisions	440 110 €	355 837 €	377 060 €
Autres charges (2)	171 630 €	161 089 €	109 224 €
Charges financières	9 541 €	-	9 541 €
Charges exceptionnelles	19 254 €	-	90 006 €
Impôt Société	-	5 500 €	-
Total des charges	5 196 967 €	5 233 623 €	4 831 118 €
Résultat bénéficiaire	270 748 €	-	569 693 €
Total général	5 467 715 €	5 233 623 €	5 400 811 €

(1) dont les charges de personnel pour 3 283 078 €,
 (2) dont détail des concours financiers ci-dessous.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020**

(1) détail des concours financiers

Bénéficiaires	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Fonds développement enseignement	70 000 €	40 000 €
Alimentec syndicat mixte	54 824 €	54 824 €
CDDRA IAA	10 000 €	-
Unions commerciales	6 800 €	6 600 €
Tribunal de commerce	5 300 €	5 300 €
Divers attributions et reprises	3 415 €	- 8 772 €
Total	150 339 €	97 952 €

2.1.2/ Produits

Utilisant l'hypothèse de ressource fiscale issue de la trajectoire retenue par la commission régionale des finances, nous avons prévu un total de produits de 4 602 944 €. Avec les compléments de ressource fiscale attribués dans le cadre des actions du plan de relance (confirmés en toute fin d'exercice), ils se sont élevés à 5 400 811 € selon le détail suivant :

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Ressource fiscale	3 779 432 €	3 343 961 €	4 018 235 €
Ventes	85 702 €	70 000 €	10 791 €
Production vendue	1 034 174 €	793 401 €	730 661 €
Subventions	423 025 €	380 986 €	458 024 €
Reprise sur provisions	33 412 €	-	76 581 €
Produits financiers	11 656 €	14 500 €	14 505 €
Autres produits et prod. exceptionnels	100 314 €	96 €	92 014 €
Total des produits	5 467 715 €	4 602 944 €	5 400 811 €
Résultat déficitaire	-	630 679 €	-
Total général	5 467 715 €	5 233 623 €	5 400 811 €

2.2. Résultat de fonctionnement

Conséquence d'un exercice caractérisé par le contexte sanitaire exceptionnel ayant eu un impact tant sur les charges que sur les produits (par le biais des ressources complémentaires obtenues dans le cadre du plan de relance gouvernemental), le résultat de l'exercice 2020 peut se résumer ainsi :

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Total des produits	5 467 715 €	4 602 944 €	5 400 811 €
Total des charges	5 196 967 €	5 233 623 €	4 831 118 €
Résultat	270 748 €	-630 679 €	569 693 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020**

2.3. Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort. provisions	441 168 €	355 837 €	461 743 €
Résultat positif	270 748 €	-	569 693 €
Total augmentation	711 916 €	355 837 €	1 031 436 €
Eléments de diminution :			
Produits cession éléments actifs	307 €	-	-
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	133 202 €	-	169 240 €
Déficit de l'exercice	-	630 679 €	-
Total diminution	133 605 €	630 775 €	169 336 €
Capacité d'autofinancement	+578 311 €	-274 938 €	+862 100 €

2.4. Opérations en capital

	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	67 999 €	210 000 €	19 041 €
Immobilisations financières (1)	-	775 000 €	200 000 €
Augmentation des stocks	-	-	-
Remboursement emprunts	8 289 €	-	-
Total des emplois	76 288 €	985 000 €	219 041 €
Ressources :			
CAF	+578 311 €	-274 938 €	+862 100 €
Cession immobilisations	-	-	-
Diminution des immos financ.	289 500 €	480 500 €	356 500 €
Diminution des stocks	1 284 €	-	1 443 €
Emprunts et dettes financières	-	-	10 791 €
Total des ressources	869 095 €	205 562 €	1 230 834 €
Excédent fonds de roulement	792 807 €	-	1 011 793 €
Prélèvement fonds de roulement	-	779 438 €	-

(1) versement des 200 000 € prévus au capital social de l'EGC Centrest.

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020**

3. BILAN

Le bilan au 31 décembre 2020 se présente donc comme suit :

3.1. Actif

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	106 714 €	106 714 €
Immobilisations corporelles	3 304 617 €	3 002 795 €
Immobilisations financières	1 990 245 €	1 835 654 €
Sous-total actif immobilisé	5 401 576 €	4 945 163 €
Stocks	5 838 €	4 395 €
Créances	960 680 €	836 551 €
Valeurs mobilières de placements	399 838 €	399 838 €
Disponibilités	7 075 582 €	7 756 958 €
Sous-total actif circulant	8 441 938 €	8 997 742 €
Comptes de régularisation (1)	36 696 €	33 124 €
Total de l'actif	13 880 210 €	13 976 029 €

(1) charges constatées d'avances concernant l'ajustement des fournitures non stockables, les diverses factures d'assurances, les titres de restauration, les abonnements, les charges du FIT, ...

3.2. Passif

	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2020
Ecart d'ouverture	2 321 961 €	2 321 961 €
Report à nouveau	9 521 808 €	9 792 556 €
Subventions d'investissements	169 €	73 €
Résultat de l'exercice	270 748 €	569 693 €
Sous-total capitaux propres	12 114 686 €	12 684 283 €
Provisions pour risques et charges	639 158 €	617 129 €
Sous-total provisions	639 158 €	617 129 €
Emprunts et dettes financières	13 514 €	24 305 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 909 €	187 225 €
Autres dettes diverses	531 023 €	254 609 €
Sous-total dettes	800 446 €	466 139 €
Comptes de régularisation (1)	325 920 €	208 478 €
Total du passif	13 880 210 €	13 976 029 €

(1) produits constatés d'avances concernant la quote-part des subventions et les redevances de formation, ...

3.3. Etat du fonds de roulement

FDR net disponible au 31/12/2020	8 380 555 €
Eléments d'affectation du FDR :	
- Rénovation/remise aux normes du bâtiment ex-Magistrature (estimation basse du bureau d'études)	1 320 000 €
- Apports au capital de la SA EESC EGC CENTREST (200 000 € déjà versé sur les 400 000 € prévu)	200 000 €
FDR net disponible non affecté (*)	6 860 555 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020**

4. FILIALES ET PARTICIPATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain ne détient aucune participation supérieure à 50%.

La participation au sein de l'établissement d'enseignement supérieur consulaire (EESC) sous la dénomination Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) Centrest, créée en janvier 2020 sous forme de type Société Anonyme à Conseil d'Administration conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire porte la participation de notre Compagnie à 50,00%, à parts égales entre les chambres associées.

5. ENTITES LIEES A LA CHAMBRE

5.1. CTI Plastiques et Composites (ex-Pôle européen de plasturgie)

La participation historique de la Chambre s'est présentée sous la forme d'un apport à l'association en trois tranches d'un montant total de 1,83 millions d'euros, assorti d'un droit de reprise. Cet apport a été entièrement provisionné. Dans le cadre de son assemblée générale du 26 novembre 2012, la Chambre a approuvé la décision d'abandon du droit de reprise de l'apport au fonds associatif sous condition suspensive de la transformation de l'association en centre technique industriel (CTI) et l'attribution d'un poste d'administrateur. La transformation en CTI a été officialisée par arrêté du 13 novembre 2015 (paru au Journal Officiel du 21 novembre 2015). C'est Madame Emmanuelle Perdrix qui y représente la Chambre.

5.2. Syndicat Mixte du Technopole Alimentec (SMTA)

Le statut juridique du SMTA est celui d'un syndicat mixte. Ce syndicat a pour objet de faire fonctionner la plate-forme Alimentec. Il est composé :

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain,
- du Département de l'Ain,
- de la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse.

Ce sont Messieurs Patrice Fontenat et Dominique Jousseau qui y représentent la Chambre en tant que titulaires ; Madame Emmanuelle Perdrix et Monsieur Patrick Joseph y sont en tant que suppléants.

La participation de la Chambre revêt la forme d'une subvention de 55 K€ en 2020.

5.3. Agence Economique du Pays de Gex

La Chambre assure au Centre d'Affaires Internationales de Ferney-Voltaire la domiciliation postale estimée pour l'exercice 2020 à un montant de 1 K€.

5.4. Viaméca

Par convention du 22 novembre 2012, la Chambre met à disposition de l'association Viaméca des moyens logistiques dont le montant annuel est estimé à 5 K€.

6. ANNEXES

La réglementation en vigueur fait l'obligation à l'Assemblée de voter l'annexe aux comptes de l'exercice. Cette annexe a pour objet de mettre en évidence les faits caractéristiques de l'exercice et de permettre une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

Au titre des faits caractéristiques de l'exercice, nous avons noté que :

- Malgré le transfert du personnel vers la CCIR au 1^{er} janvier 2013, puis la mise à disposition de ces agents auprès de la CCIT de l'Ain, les engagements sociaux sont maintenus dans les comptes de la CCIT de l'Ain dans la mesure où une convention de paiement des charges de personnel est instaurée entre la CCIR et la CCIT de l'Ain.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020**

- Une provision de 61 K€ a été constituée en 2019 pour couvrir les indemnités de licenciement d'un agent dont le poste est supprimé. Ce licenciement ayant généré une sortie des effectifs au 23 février 2020, la provision a donc été reprise. Une provision similaire est constituée pour un montant de 38 K€ pour un poste pour lequel le licenciement de l'agent aurait lieu en juin 2021.
- Créée en janvier 2020 conjointement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire, l'EGC Centre Est a bénéficié de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain des apports prévus au capital social pour un montant de 200 K€.

7. RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'article 63 du règlement intérieur relatives aux conditions de passation des marchés publics, le rapport sur les marchés passés par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain en vertu de son habilitation sera transmis avec la convocation à l'assemblée générale du 31 mai 2021. Ce rapport sera annexé à la délibération de l'assemblée générale du 31 mai 2021.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Il a été demandé à la commission des finances du 3 mai 2021 d'émettre un avis sur le projet de budget exécuté pour l'exercice 2020. Son avis est annexé à la délibération de l'Assemblée Générale du 31 mai 2021.

Monsieur Philippe Verne va vous donner lecture de cet avis :

La Commission des Finances s'est réunie le 3 mai 2021 afin d'émettre un avis sur le budget exécuté de l'année 2020.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget exécuté de l'année 2020.

9. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission qui lui a été confié par l'assemblée générale, le commissaire aux comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain tels que joints au présent rapport, en application des règles et principes comptables en vigueur,
- la justification de ses appréciations portées dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables.

Les comptes annuels ont été élaborés par le Trésorier. Il appartient au commissaire aux comptes, sur la base de son audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Son rapport sera annexé à la délibération de l'assemblée générale du 31 mai 2021.

Ce budget exécuté pour l'exercice 2020 sont soumis :

- Pour avis à la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Pour délibération à l'assemblée générale du 31 mai 2021.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020**

L'Assemblée,

- vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Trésorière,
 - vu l'avis de la Commission des Finances,
 - vu le rapport spécial du Président sur les marchés,
 - vu le rapport du Commissaire aux Comptes,
- après examen et échanges d'observations, et après avoir délibéré approuve le budget exécuté 2020.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

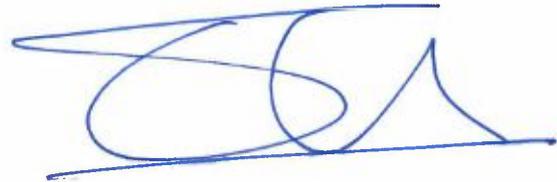
- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : BUDGET EXECUTE 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Achats marchandises	33 019 €	8 500 €	13 638 €
Salaires	-	-	684 €
Charges sociales	7 363 €	-	5 064 €
Achats et charges externes	3 261 833 €	3 624 731 €	3 267 302 €
Impôts et taxes	69 623 €	74 288 €	70 612 €
Dotations amort. et prov.	230 853 €	215 412 €	199 110 €
Concours financiers	85 101 €	85 139 €	79 875 €
Charges financières	9 541 €	-	-
Contributions versées aux services	432 067 €	627 894 €	487 106 €
Charges exceptionnelles	1 526 €	-	53 317 €
IS	-	5 500 €	-
Total des charges	4 130 926 €	4 641 464 €	4 176 708 €
Résultat bénéficiaire	448 039 €	-	733 728 €
Total général	4 578 965 €	4 641 464 €	4 910 436 €

Produits	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Ressource fiscale	3 779 432 €	3 343 961 €	4 018 235 €
Ventes	85 702 €	70 000 €	10 791 €
Production vendue	357 073 €	328 128 €	390 339 €
Subventions	219 690 €	355 986 €	356 157 €
Produits financiers	11 656 €	14 500 €	14 505 €
Autres produits et transfert de ch.	42 205 €	46 078 €	30 958 €
Reprise sur provisions	5 913 €	-	2 385 €
Produits exceptionnels	77 294 €	-	87 066 €
Total des produits	4 578 965 €	4 158 653 €	4 910 436 €
Résultat déficitaire	-	482 811 €	-
Total général	4 578 965 €	4 641 464 €	4 910 436 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	231 911 €	215 412 €	250 714 €
Résultat positif	448 039 €	-	733 728 €
Total augmentation	679 950 €	215 412 €	984 442 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits de cession des actifs	307 €	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	82 830 €	-	90 183 €
Déficit de l'exercice	-	482 811 €	-
Total diminution	83 137 €	482 811 €	90 193 €
Capacité d'autofinancement	+596 813 €	-267 399 €	+894 249 €

PF	FB
8	fb

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Opérations en capital	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	56 166 €	180 000 €	8 152 €
Immobilisations financières	-	775 000 €	200 000 €
Remboursement des emprunts	409 €	-	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Opérations interservices	38 214 €	37 539 €	36 275 €
Total des emplois	94 789 €	992 539 €	244 427 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+596 813 €	- 267 399 €	+894 249 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	1 284 €	-	1 443 €
Emprunts et dettes financières	289 500 €	480 500 €	356 500 €
Total des ressources	887 597 €	213 101 €	1 256 218 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	779 438 €	-
Excédent du fonds de roulement	792 808 €	-	1 011 791 €

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	336 €	-	386 €
Achats et charges externes	1 106 308 €	946 067 €	820 009 €
Impôts et taxes	12 433 €	12 725 €	12 411 €
Dotations amort. et prov.	206 041 €	137 209 €	177 142 €
Concours financiers	106 841 €	75 950 €	34 792 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	7 829 €	-	33 225 €
Total des charges	1 439 788 €	1 171 951 €	1 077 965 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 439 788 €	1 171 951 €	1 077 965 €

Produits	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	610 175 €	411 848 €	284 960 €
Subventions	203 336 €	25 000 €	101 867 €
Reprise sur provisions	19 491 €	-	71 582 €
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	2 €	-	-
Contributions reçues des services	432 067 €	627 894 €	487 106 €
Produits exceptionnels	22 969 €	96 €	4 947 €
Total des produits	1 288 040 €	1 064 838 €	950 462 €
Résultat déficitaire	151 748 €	107 113 €	125 503 €
Total général	1 439 788 €	1 171 951 €	1 077 965 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021
Objet : BUDGET EXECUTE 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	206 041 €	137 209 €	210 221 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	206 041 €	137 209 €	210 221 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	42 364 €	-	76 433 €
Déficit de l'exercice	151 748 €	107 113 €	127 503 €
Total diminution	194 208 €	107 209 €	204 032 €
Capacité d'autofinancement	+11 833 €	+30 000 €	+6 189 €

Opérations en capital	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	11 833 €	30 000 €	10 889 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	11 833 €	30 000 €	10 889 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+11 833 €	+30 000 €	+6 189 €
Emprunts et dettes financières	-	-	4 700 €
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	11 833 €	30 000 €	10 889 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	84 815 €	81 565 €	86 220 €
Impôts et taxes	10 885 €	11 374 €	10 749 €
Dotations amort. et prov.	3 216 €	3 216 €	808 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	9 898 €	-	3 464 €
Total des charges	108 814 €	96 155 €	101 241 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	108 814 €	96 155 €	101 241 €

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021
Objet : BUDGET EXECUTE 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES

Produits	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	66 925 €	53 425 €	55 363 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	8 007 €	-	2 614 €
Autres produits	8 295 €	1 975 €	6 730 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	44 €	-	-
Total des produits	83 271 €	55 400 €	64 707 €
Résultat déficitaire	25 543 €	40 755 €	36 534 €
Total général	108 814 €	96 155 €	101 241 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	3 216 €	3 216 €	808 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	3 216 €	3 216 €	808 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	8 007 €	-	2 614 €
Déficit de l'exercice	25 543 €	40 755 €	36 534 €
Total diminution	33 550 €	40 755 €	39 148 €
Capacité d'autofinancement	-30 334 €	-37 539 €	-38 340 €

Opérations en capital	Exécuté 2019	Rectificatif 2020	Exécuté 2020
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	7 880 €	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	7 880 €	0 €	0 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-30 334 €	-37 539 €	-38 340 €
Emprunts et autres dettes	-	-	2 065 €
Opérations interservices	38 214 €	37 539 €	36 275 €
Total des ressources	7 880 €	0 €	0 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020– ANNEXES BUDGETAIRES – RAPPORT SPECIAL DU
PRESIDENT SUR LES MARCHES CONCLUS EN 2020**

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 63 DU REGLEMENT INTERIEUR

I – Marchés de fournitures et de services**11 – Marchés de 25 000 à 90 000 € H.T.**

Marché 20_01A_001-CAC-2020 Réalisation de mission légale de commissariat aux comptes pour les exercices de 2020 à 2025 attribué au cabinet AURECCA (44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE) le 5/10/2020

12 – Marchés de 90 000 à 144 000 € H.T.

Aucun

13 – Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 144 000 € H.T.

Aucun

II – Marchés de travaux**21 – Marchés de 25 000 à 90 000 € H.T.**

Aucun

22 – Marchés de 90 000 à 5 548 000 € H.T.

Aucun

23 – Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 5 548 000 € H.T.

Aucun

*

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI de l'Ain) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier de la CCI de l'Ain et présentés à la commission des finances le 3 mai 2021.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI de l'Ain à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinionRéférentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L .823-9 et R. 823-7 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **BUDGET EXECUTE 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons communiqué nos conclusions à la Commission des Finances du 3 mai 2021 et avons signé ce rapport à l'issue de la finalisation des travaux d'audit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI de l'Ain à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la CCI de l'Ain.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021**Objet : BUDGET EXECUTE 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent des fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations le concernant fournies dans les comptes annuels,
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI de l'Ain à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 10 mai 2021

Cabinet AURECCA

Loïc Bellaton
Commissaire aux comptes

PF	FB
	